

SÉMINAIRE ANNUEL DE L'APCE

BISCARROSSE

LA DÉMARCHE DE PAYSAGE
AU SERVICE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :
**PERSPECTIVES POUR L'ÉTAT ET
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

15 AU 18
—
SEPTEMBRE
2021





INTRODUCTION

LA DÉMARCHE DE PAYSAGE AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : PERSPECTIVES POUR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES



BERTRAND FOLLÉA
paysagiste-conseil
DDT Pas-de-Calais
président de l'APCE
2021-2022



VINCENT TRICAUD
paysagiste-conseil
de la DDTM du Nord
président de l'APCE
2019-2020

Le séminaire 2021 de l'APCE à Biscarrosse s'avère exceptionnel à bien des égards :

- **Par sa forme d'abord :** il ne s'agit pas d'un séminaire de voyage d'étude tel que vécu depuis l'origine de l'Association, mais de travail réflexif et prospectif des paysagistes conseils de l'État sur leurs missions au regard de la transition écologique ;
- **Par son contenu ensuite :** c'est le paysage comme démarche qui sera mis en avant — et non le paysage-objet — , pour examiner sa capacité à concrétiser la transition écologique et se mettre au service de la puissance publique que représentent l'État et les collectivités territoriales ;
- **Par son mode de fonctionnement également :** les paysagistes-conseils ne travailleront pas seuls, ils seront accompagnés par des agents de l'État et des experts, afin de dégager des pistes d'actions en capacité de soutenir et renforcer la politique de paysage au service de la transition ;
- **Par son ambition enfin :** aux 80 paysagistes-conseils inscrits s'ajoutent une trentaine de référents des services de l'État et d'experts venus de toute la France, bravant les incertitudes liées à la crise sanitaire et la position décentrée de Biscarrosse ; la restitution des travaux est programmée devant de hauts responsables de l'État ou de collectivités, dont Madame **JACQUELINE GOURAULT**, Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales ; enfin des conférenciers de qualité viendront alimenter nos débats, en nous éclairant en particulier sur les enjeux du vivant dans la transition avec **GILLES BŒUF**, biologiste, professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie, ancien président du Muséum National d'Histoire Naturelle.

Mais pourquoi un tel séminaire, voulu par les paysagistes-conseils ?

Parce que la démarche de paysage (les paysagistes concepteurs parlent volontiers de « projet de paysage ») peut puissamment se mettre au service du grand défi sociétal du 21^e siècle, qui consiste à réorienter nos manières de vivre face au dérèglement climatique et à l'effondrement du vivant :

- À la place des discours anxigènes, culpabilisants et paralysants : la démarche de paysage ouvre un imaginaire et propose des perspectives concrètes pour des paysages de la transition désirables.
- En écho aux catastrophes « naturelles » récentes, la démarche de paysage, dans sa capacité à croiser la géographie et le vivant avec l'humain, permet de mieux prendre en compte les risques (inondation, glissement de terrain, sanitaire...) pour les intégrer d'une façon plus positive et constructive dans le projet de territoire.
- À l'opposé des démarches « aménagistes » du siècle dernier : la démarche de paysage mobilise et implique les populations et leurs perceptions sensibles, ainsi que les ressources naturelles et humaines en place pour un développement local et sobre.
- À l'inverse des approches sectorielles et segmentées : elle rassemble les acteurs et transcende les intérêts particuliers au bénéfice du bien commun qu'est le paysage à façonner. Et elle se révèle opérationnelle à toutes les échelles.
- Récusant une approche superficielle de l'aménagement : elle fait évoluer les modes de vie par le cadre de vie, sans séparer image et usage.
- À la différence des approches figées d'aménagement : cette démarche envisage le paysage comme un patrimoine vivant et évolutif, à façonner et faire évoluer pour des milieux de vie plus sobres, décarbonés et résilients.

Or, malgré son efficacité au service de la transition, la démarche de paysage reste largement méconnue des acteurs de l'aménagement, qu'ils soient décideurs ou techniciens.

Elle est portée par un trop petit nombre de professionnels et échappe aux revendications des intérêts économiques dominants.

Conscients de cette situation, les paysagistes-conseils de l'État ont rédigé un **« Manifeste pour une transition écologique et solidaire par le projet de paysage »**, co-signé par la FFP, Fédération française du paysage, et l'IFLA, International Federation of Landscape-Architects Région Europe, en 2020 (reproduit en annexe).

PLUS D'INFOS
[Le Manifeste](#)
[page 48](#)

Le séminaire de Biscarrosse a pour objectif d'ouvrir des pistes concrètes pour mettre la démarche de paysage au service des politiques publiques portées par l'État et pour accompagner les collectivités engagées dans cette transition. Les paysagistes conseils de l'État sont pleinement mobilisés dans cette bataille.

Comme tous les séminaires de l'APCE, les journées de Biscarrosse seront suivies d'une publication de qualité qui gardera mémoire des débats, des orientations et des propositions faites.

Nous le savons d'avance : ce sera une étape sur le chemin de la transition par le paysage. Mais nous souhaitons que ce moment fort, riche d'échanges et d'idées, donne lieu à des décisions concrètes à même d'enclencher une dynamique mobilisatrice nationale.

Très cordialement,

BERTRAND FOLLÉA,
président 2021-2022

VINCENT TRICAUD,
président 2019-2020



AUTEURS ET ACTEURS

Ce séminaire a été imaginé et organisé par l'équipe des paysagistes-conseils de l'État:

CATHERINE BOUET-WILLAUMEZ, MARC CLARAMUNT, BERTRAND FOLLÉA, MARIE FRANCE, PIERRE GADOIN-VILHET et VINCENT TRICAUD,

avec l'appui précieux de **LUCILE SCHMID**,
cofondatrice et vice-présidente du *think tank La Fabrique écologique*,
membre du comité de rédaction de la revue *Esprit*,

avec la collaboration
de **BERNADETTE MUCHENBERGER**, secrétaire de l'association,
et le soutien du **BUREAU DE L'APCE**.


La logistique a été assurée par **CLAIRE GENTY**, Ici la Terre.

Ce document a été mis en page par **VALÉRIE DELEBECQUE**.

Nous remercions l'ensemble de ces acteurs indispensables!

Les textes et les images sont uniquement destinés à ce programme
Les photos ont été prises par les organisateurs du séminaire.
Les sources des différents textes et illustrations proviennent
des sites internet indiqués en référence.

Tous droits de reproduction réservés.
© association des paysagistes-conseils de l'État,
SEPTEMBRE 2021



15 AU 18
—
SEPTEMBRE
2021

LE PROGRAMME

INFORMATION RELATIVES AUX MESURES SANITAIRES	6
INFORMATIONS UTILES	8
PLAN « SLOW VILLAGE » BISCARROSSE LAC	10

PROGRAMME SYNTHÉTIQUE

MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021	11
JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021	12
VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021	13

PROGRAMME DÉTAILLÉ

MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021 PROGRAMME APRÈS-MIDI Présentation conférence	14
JEUDI 16 ET VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021 PROGRAMME JOURNÉE ET MATINÉE Présentation ateliers	16
VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021 PROGRAMME APRÈS-MIDI Séance plénière de restitution et débat.....	32

LES INTERVENANTS	34
------------------------	----

BIBLIO.....	43
-------------	----

LE SÉMINAIRE OFF

SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021 JOURNÉE	44
Présentation Biscarrosse	46

ANNEXE: LE MANIFESTE.....	48
---------------------------	----



UN SÉMINAIRE EN TOUTE SÉCURITÉ

Le séminaire de l'APCE vous accueillera dans le respect des consignes sanitaires conformes aux nouvelles mesures gouvernementales.

→ **À votre arrivée au «Slow Village», il vous sera demandé de présenter un pass sanitaire valide.**

→ **Pour ceux qui ne seraient pas vaccinés,** et si le test effectué avant votre départ ne couvre pas la totalité du séjour il faudra prévoir d'effectuer un nouveau test pour assurer la validité de votre Pass sur toute la durée du séminaire.

Vous pouvez effectuer des tests antigéniques au laboratoire EXALAB Biscarrosse

462 Avenue Alphonse Daudet

40600 Biscarrosse

Tél. 05 58 78 03 44

Il faut prendre rendez-vous sur Doctolib

www.doctolib.fr/laboratoire/biscarrosse/exalab-biscarrosse-biscarrosse

POUR EN SAVOIR +

Les sites officiels

www.gouvernement.fr/info-coronavirus/

[pass-sanitaire](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire)

[www.service-public.fr/particuliers/actualites/](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15121)

[A15121](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15121)

MESURES SANITAIRES COVID

En application des règles de fréquentation d'un établissement hôtelier et de la tenue d'un séminaire professionnel, le pass sanitaire sera exigé par le service d'accueil de l'hôtel au moment de l'entrée dans l'établissement.

Le pass sanitaire consiste en la présentation, numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier, d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :



1. La vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après l'injection finale, soit :

- 7 jours après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca);
- 28 jours après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson);
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid (1 seule injection).



2. La preuve d'un test négatif de moins de 72h.

Les délais en vigueur pour la validité des tests (72h) sont stricts au moment de l'entrée sur le site de l'évènement.



3. Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et

de moins de 6 mois.

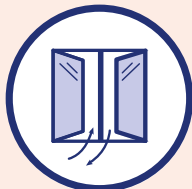
En l'absence du pass sanitaire, il ne sera pas possible de rentrer sur le site et donc de participer au séminaire.

Nous vous remercions de prendre à cet effet toutes vos dispositions en temps utile.

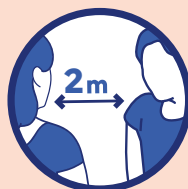
INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Aérer les pièces
le plus souvent possible**



**Respecter une distance
d'au moins deux mètres
avec les autres**



**Porter un masque chirurgical
ou en tissu de catégorie 1 quand
la distance de deux mètres
ne peut pas être respectée**



**Limiter au maximum
ses contacts sociaux**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher
dans un mouchoir
à usage unique**



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser
une solution hydro-alcoolique**



**Saluer sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



Eviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)



INFORMATIONS UTILES





NE PAS OUBLIER

À votre arrivée à Biscarrosse, vous devrez présenter une preuve de non contamination au Covid :

- **attestation de vaccination complète** (la vaccination sera reconnue comme complète en France une semaine après l'injection de la deuxième dose),
- **ou test négatif RT-PCR ou antigénique** de moins de 48 heures,
- **ou résultat d'un test RT-PCR positif**, d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois, attestant du rétablissement du Covid.

Il pourra être présenté au format papier ou numérique à partir de l'application Tousanticovid.

À noter que le pass sanitaire est également obligatoire à bord des avions, des trains (TGV, Intercités) et cars interrégionaux.

- **masques**
 - Prévoyez le nombre de masques nécessaire
- **gel hydroalcoolique**

TÉLÉPHONES UTILES

BERNADETTE
06 62 61 67 29

CLAIRE GENTY
06 86 30 12 24

CATHERINE BOUET-WILLAUMEZ
06 33 66 78 60

MARC CLARAMUNT
07 88 08 58 93

BERTRAND FOLLÉA
06 12 19 05 08

MARIE FRANCE
06 89 15 51 61

PIERRE GADOIN-VILHET
06 11 27 71 01

VINCENT TRICAUD
06 83 45 95 92

ADRESSE

« **SLOW VILLAGE** »
BISCARROSSE LAC
7141 Route des Lacs
Port Maguide
40600 Biscarrosse

05 45 91 13 65

SITE

www.slow-village.fr/biscarrosse-lac/

POUR SE DÉPLACER

Gares à proximité

Gare SNCF de la Teste (20km)

Gare SNCF de la Hume (21km)

Gare SNCF d'Arcachon (22km)

De la gare d'Arcachon à notre hôtel de Biscarrosse et vice-versa, des navettes seront à disposition :

Mercredi 15 septembre

un car de 49 places à **12h45** et

un minivan de 7 places à **14h30**

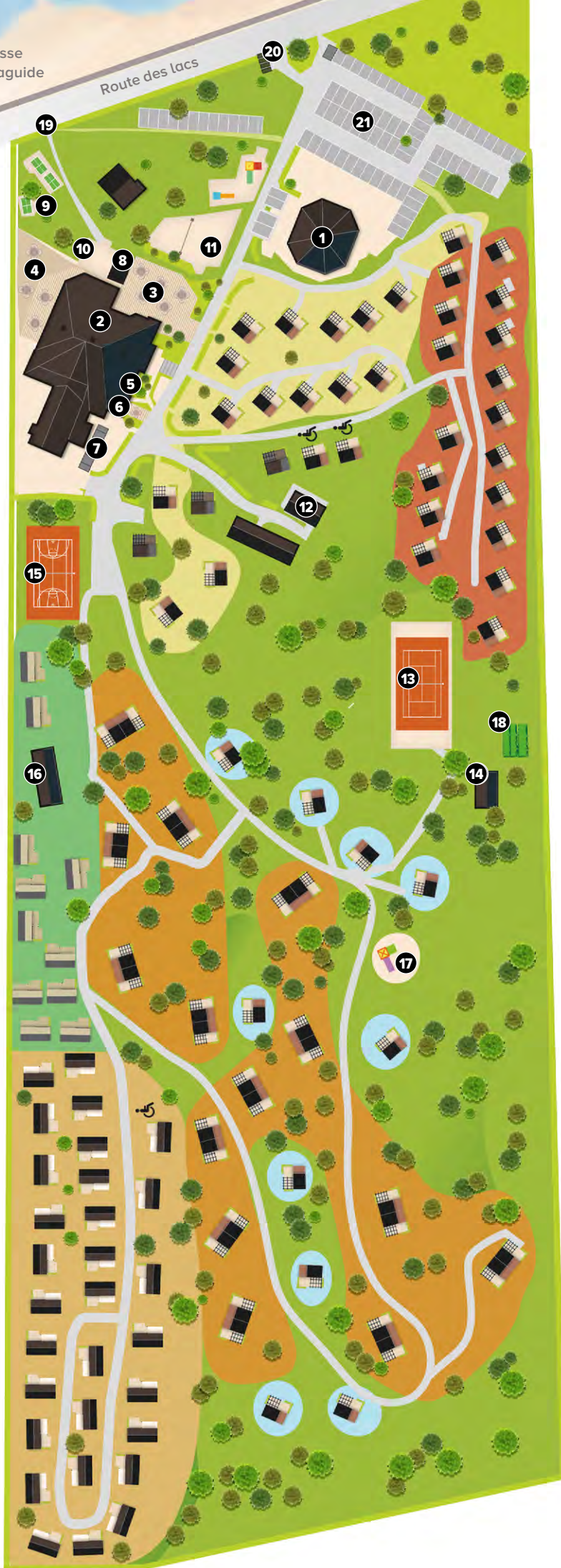
Samedi 18 septembre

un car de 49 places à **8h30** et

un autre à **15h00**

Il faut compter environ 45mn entre Biscarrosse et Arcachon.





PLAN « SLOW VILLAGE » BISCARROSSE LAC

1. Accueil
2. Casa Bisca
3. Bar du Lac
4. Le Panorama
5. Épicerie
6. Casa Pizza
7. Local poubelles
8. Potager
9. Ping-pong
10. Boulodrome
11. Beach Volley
12. Laverie
13. Court de tennis
14. Mini ferme
15. Padel & Multisport
16. Slow club
17. Jeux enfants
18. Compost
19. Entrée piétons
20. Entrée voitures
21. Parking

SITE

www.slow-village.fr/biscarrosse-lac/

MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021

APRÈS-MIDI → CONFÉRENCE

Arrivée

Pour info Horaires train: Montparnasse 8h52 avec changement à Bordeaux. Arrivée à Arcachon à 12h28.

13h30 à 15h Café, thé, mignardises... en terrasse

CADRE CONCEPTUEL

LA DÉMARCHE DE PAYSAGE AU SERVICE DE LA TRANSITION ?

- 15h00 **ACCUEIL**
par **HÉLÈNE LARREZET**, Maire de Biscarrosse (sous réserve)
- 15h10 **OUVERTURE**
BERTRAND FOLLÉA, Président de l'APCE
- 15h30 **ACCUEIL DU MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
Actions et attentes du Ministère de la Transition Écologique :
DORINE LAVILLE, Cheffe du bureau des paysages et de la publicité,
Sous-direction de la qualité du cadre de vie, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages,
Ministère de la transition écologique
- 15h40 **CONFÉRENCE ET DÉBAT INTRODUCTIFS**
GILLES BCEUF, biologiste, président du Muséum National d'Histoire Naturelle (de 2009 - 2015)
professeur à l'université Pierre-et-Marie-Curie, Sorbonne Université, élu à la Région Nouvelle-Aquitaine
- Animation*
LUCILE SCHMID, cofondatrice et vice-présidente du *think tank* La Fabrique écologique,
membre du comité de rédaction de la revue *Esprit*
- 18h00 **Fin du débat -** Rafraîchissements
- 19h30 **Apéritif**
Terrasse du lac
- 20h15 **Buffet dînatoire**
Terrasse du Panorama

JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021

JOURNÉE → ATELIERS

ATELIERS SOUS LES PINS

- ATELIER 1 La démarche de paysage au service de « la ville » en transition
- ATELIER 2 La démarche de paysage au service de la prévention et de l'adaptation aux risques liés au dérèglement climatique
- ATELIER 3 La démarche de paysage au service des mobilités en transition
- ATELIER 4 La démarche de paysage au service de la transition économique
- ATELIER 5 La démarche de paysage au service de l'agriculture en transition
- ATELIER 6 La démarche de paysage au service des énergies renouvelables
- ATELIER 7 La démarche de paysage au service des patrimoines naturels et culturels

→ Chaque atelier = groupe d'une douzaine de personnes

- 09h00 **Rendez-vous ateliers**
Consacrés à une prise de connaissance générale,
à un EX³ (EXercice EXploratoire EXpress) de défi de la transition et
à des retours d'expériences vécues par les paysagistes-conseils.
- 12h30 à 13h45 **Déjeuner**
- 14h00 **Suite ateliers**
Consacrée à une prise de recul et d'enseignement sur la pratique paysagiste
en faveur de la transition et aux propositions pour renforcer la démarche de paysage
au service de la transition, dans les politiques publiques et dans les missions PCE.
- 17h30 **Fin des ateliers**
- 18h à 19h30 **SÉANCE PLÉNIÈRE DE CROISEMENT DES RÉSULTATS DES ATELIERS**
Restitutions
Réaction à chaud de **VINCENT MONTRIEUX**, sous-directeur de la qualité du cadre de vie,
ministère de la Transition Écologique
Échanges
- 20h00 **Dîner assis**
Terrasse du Panorama

VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

MATINÉE → ATELIERS

APRÈS-MIDI → RESTITUTION ET DÉBAT

- 09h00 **SÉANCE PLÉNIÈRE DE CROISEMENT DES RÉSULTATS DES ATELIERS (SUITE ET FIN)**
Séance plénière consacrée aux propositions pour renforcer la démarche de paysage au service de la transition, dans les politiques publiques et dans les missions PCE et à la préparation des restitutions.
- 10h30 **RENFORCEMENT DES LIENS DE L'APCE**
avec la FFP: **HENRI BAVA**, Président de la FFP
avec l'ACE: **HÉLÈNE REINHARD**, Présidente de l'association des architectes-conseils de l'État
- 10h50 **Libre**
- 12h30 à 14h00 **Déjeuner**

SÉANCE PLÉNIÈRE DE RESTITUTION ET TABLE RONDE

LE PAYSAGE AU CŒUR DES POLITIQUES DE LA TRANSITION? PERSPECTIVES ET ACTIONS

- 14h30 **RESTITUTION DES ATELIERS ET TABLE RONDE**
Intervenants
JACQUELINE GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales
CÉCILE BIGOT-DEKEYZER, Préfète des Landes
STÉPHANIE DUPUY-LYON, Directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN, Ministère de la transition écologique)
BERNARD BLANC, Maire adjoint de Bordeaux et conseiller communautaire
FRANÇOISE MESNARD, Maire de Saint-Jean-d'Angély
- Animation*
LUCILE SCHMID
- 17h30 **Fin du débat - Rafrâichissements**
- 20h15 **Cocktail dînatoire**
Terrasse du Panorama
Animation musicale du groupe Sweet Blend



PRÉSENTATION CONFÉRENCE

LA DÉMARCHE DE PAYSAGE AU SERVICE DE LA TRANSITION ?

MERCREDI 15 SEPTEMBRE 2021

APRÈS-MIDI → CONFÉRENCE

→ 15H35 - 18H30

Comment ré-harmoniser l'humain avec la nature ?

**GILLES BŒUF**

Biologiste, président
du Muséum National
d'Histoire Naturelle
(2009 - 2015)
professeur à l'université
Pierre-et-Marie-Curie,
Sorbonne Université

Les relations entre l'Homme et la nature ne sont pas au beau fixe! Le rapport récent du GIEC le reprecise bien! Pourquoi? Sommes-nous suffisamment inquiets quant à notre futur? L'humain a cessé d'être totalement un animal quand, après avoir appris à fabriquer des outils, de plus en plus élaborés, gardés et transportés, il a domestiqué le feu, il y a de cela largement plus d'un million d'années. Et là débutera l'inquiétude et l'intranquillité que nous évoquons souvent.

Aujourd'hui il faut cesser ces scepticismes de tous ordres alimentés par de puissants lobbies irresponsables et, sans irraisonnablement nous effrayer, prendre les préoccupations environnementales à bras le corps. Quand admettrons-nous notre irresponsabilité présente et le mépris total de ce que nous laisserons à nos descendants? Le pilotage politique à court terme a cessé de fonctionner, les conditions d'expression économiques ne sont plus adaptées, ce n'est pas la fin du monde, mais la fin d'un monde, celui qui a mené dans l'impasse actuelle. Une économie, croit-on sans tenir compte des externalités, qui consiste à faire gagner de l'argent en détruisant la nature ou en la surexploitant est condamnée, la même prônant une croissance infinie dans un monde fini, demain peuplé de 10 milliards d'humains, menant forcément au chaos social et à la déstabilisation. Oui, nous avons aujourd'hui beaucoup de sources d'intranquillité, souvent balayées par l'insouciance ou la jouissance de biens matériels à court terme, en délaissant les $\frac{3}{4}$ des humains... Si la prise de conscience s'est généralisée, et la ratification si rapide de l'Accord de Paris en est une démonstration, faisons nous vraiment ce qu'il faut pour enrayer les dégradations généralisées de nos environnements? Quand passerons-nous enfin de *faber* à *sapiens*?

GILLES BOEUF, professeur émérite à Sorbonne Université, Paris

Ancien président du Muséum national d'Histoire naturelle, Paris

Professeur invité au Collège de France, Paris

Ancien Conseiller Scientifique au Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer



JEUDI 16 ET VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

JOURNÉE + MATINÉE → ATELIERS

PRÉSENTATION ATELIERS

Déroulement, canevas commun à chaque atelier

PLUS D'INFOS
[Le Manifeste](#)
[page 48](#)

À partir du «**Manifeste pour une transition écologique et solidaire par le projet de paysage**» rédigé en 2020 par l'APCE, sept thématiques de travail sont proposées sous forme d'ateliers, dans lesquels les PCE se répartissent.

Menés simultanément sur la journée du jeudi, ces ateliers sont chacun animés par un binôme de PCE, alimentés par un ou deux agents de l'État venus de Ministère, de DREAL ou DDT, et éclairés par un ou deux experts.

- ATELIER 1 **La démarche de paysage au service de « la ville » en transition**
- ATELIER 2 **La démarche de paysage au service de la prévention et de l'adaptation aux risques liés au dérèglement climatique**
- ATELIER 3 **La démarche de paysage au service des mobilités en transition**
- ATELIER 4 **La démarche de paysage au service de la transition économique**
- ATELIER 5 **La démarche de paysage au service de l'agriculture en transition**
- ATELIER 6 **La démarche de paysage au service des énergies renouvelables**
- ATELIER 7 **La démarche de paysage au service des patrimoines naturels et culturels**

→ Chaque atelier = groupe d'une douzaine de personnes

La matinée du vendredi est consacrée au croisement des résultats des ateliers en séance plénière et à la préparation de la restitution prévue le vendredi après-midi.

Jeudi matin
09h à 12h30

Consacré à une prise de connaissance générale, à un **EX³** (**EX**ercice **EX**ploratoire **EX**press) de défi de la transition, et à des retours d'expériences vécus par les paysagistes PCE.

- 1.** Quelques points de repères (données chiffrées et enjeux rappelés par l'expert, état des politiques publiques par les agents DDT et DREAL présents):
- 2.** Définitions, références (tour de table et synthèse):
 - Atelier 1: Le paysage de la ville en transition, c'est: (...)
 - Atelier 2: Le paysage résilient face aux risques, c'est: (...)
 - Atelier 3: Le paysage des déplacements et des transports en transition, c'est: (...)

- 3.** EX³ « le défi de la transition »
Cas d'étude proposé par un PCE, le cas échéant par un binôme PCE / référent DDT ou DREAL
 - a. Présentation du site et de la problématique par le binôme
 - b. Pistes de résolution spatiale et questionnement par le groupe, production d'esquisses
 - c. Conclusion provisoire sur le défi de la transition

- 4.** Exposé de cas d'exemples par des paysagistes (retours d'expériences)
Comment travaillent les paysagistes / PCE au service de la transition ?
Quelle place pour la démarche de projet de paysage ?
Quel est le cadre des commandes, de la prospective, de la programmation, de la mise en œuvre ? Des exemples peuvent être tirés des expériences vécues en tant que libéral comme en tant que conseil de l'État.

Jeudi après-midi
14h à 17h30

Consacré à une prise de recul et d'enseignement sur la pratique paysagiste en faveur de la transition et aux propositions pour renforcer la démarche paysage au service de la transition, dans les politiques publiques et dans les missions PCE.

- 5.** Quels sont les positions, les concepts, les stratégies, défendus par les paysagistes en faveur de la transition ? Quels outils, quels leviers utilisent-ils ?
- 6.** Quels sont les réussites, les points forts des démarches de projet de paysage ? Des exemples ?
- 7.** Quels sont les freins, les obstacles, les échecs des démarches de projet de paysage ? Où sont les points de débat, de complexité, de conflits, de tensions, dans le processus de transition ? Avec qui (alliés, opposants, faux amis) ? Pourquoi ?
- 8.** Quels enseignements pour les politiques publiques ? Pour l'État et les missions des paysagistes-conseils de l'État ? Quels sont les stratégies et outils à inventer ?



ATELIER 1

La démarche de paysage au service de « la ville » en transition

ANIMATEURS

SÉBASTIEN GIORGIS
UDEA 75

VINCENT TRICAUD
DDTM Nord

PARTICIPANTS DDT/DREAL

LAURENT KOMPFF
DDT Haute-Savoie
Responsable
Service aménagement
et risques

JEAN-FRANÇOIS MOZAS
DDTM Landes
Responsable
Unité territoriale de Dax

INVITÉ/EXPERT

SYLVIA LABÈQUE
Directrice du SYSDAU SCOT
métropole bordelaise

L'adaptation des villes aux enjeux de la transition climatique et écologique constitue un défi majeur pour les générations futures – selon l'ONU, en 2050, 70 % de la population mondiale vivra en ville. Par ailleurs, « le fait urbain » ne peut pas se réduire à la ville dense et constituée. Il pose la question de l'étalement versus la densité, de la mono fonctionnalité versus l'intensité et la résilience, de l'artificialisation versus la prise en compte des dynamiques du vivant...

Pour nous PCE, la ville constitue un point d'entrée pour de très nombreuses politiques publiques : L'habitat, les mobilités, l'environnement et l'eau, les risques, le développement économique...

Cela interroge les outils réglementaires de la planification, davantage élaborés pour gérer « le fait urbain » (habitat, économie, infrastructures...) que le territoire dans ses composantes géographiques, culturelles, agricoles, naturelles. (SRADDET, SCOT, PLUI...).

Comment inverser le regard et comprendre que le non urbain au cœur de l'urbain peut constituer la matrice, l'armature de la ville et l'élément intégrateur de celle-ci dans un territoire plus vaste et dans un système vivant ?

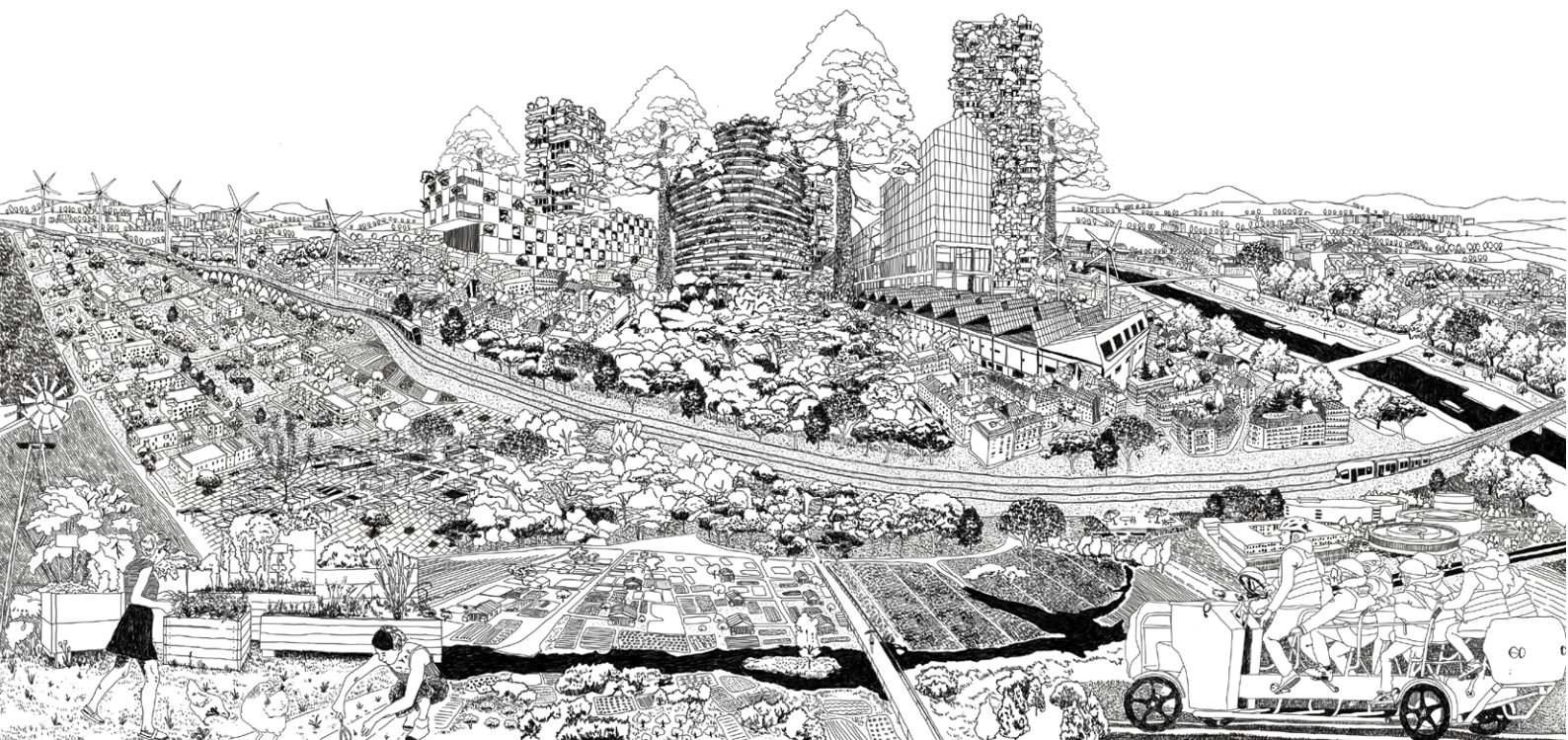
Comment répondre aux objectifs du « zéro artificialisation » et promouvoir une culture du projet urbain qui se doit d'être aujourd'hui à la fois frugal et souple en partant de l'existant (Centres anciens, friches ...) et en intégrant les spécificités culturelles locales et le vécu des populations ?

Comment articuler ensuite au stade opérationnel ces valeurs culturelles avec les fonctionnalités (hydrauliques, écologiques, paysagères...).

Quel regard critique peut-on porter sur les outils et procédures en vigueur aujourd'hui (OAP, ZAC, PA, PUP...)? Sont-ils efficaces pour garantir une démarche de qualité? Quels seraient les nouveaux outils à inventer ?

En quoi la démarche de paysage peut-elle constituer à la fois une méthode et un référentiel de valeurs à défendre/promouvoir pour mettre en œuvre la transition écologique et climatique en milieu urbain ?

Dans l'actualité de la loi climat et résiliences, comment les PCE accompagnent-ils les collectivités locales et territoriales aux côtés des services de l'État pour penser la ville comme un système vivant habitable, économe, socialement et culturellement riche... ?



© LAURA NOWAK
POUR LE COLLECTIF
PAP

Pour mémoire, quelques entrées thématiques qui s'offrent à nous...

Entrée par grandes thématiques.

- Le sol ressource. La sobriété foncière.
- La prise en compte des risques au regard des événements dramatiques récents.
- La biodiversité.
- La forme de la ville.
Débat autour des conditions de la densité acceptable.
- Habitat et cadre de vie.
(Le logement, l'espace résidentiel, l'espace public, les grandes structures paysagères...),
- La culture locale, son ancrage, ses savoir-faire (le « déjà là »).
- La gouvernance, les acteurs, les conditions de l'appropriation citoyenne et habitante.
- ...

Entrée par type de territoire.

- Le territoire métropolitain.
- La ville constituée.
- La ville diffuse.
- La petite ville.
- Le village.

Entrée par type de projet / procédure / formes urbaines.

- Cœurs de ville anciens.
- Les faubourgs.
- Les grands ensembles (Renouvellement urbain).
- Extensions résidentielles contemporaines (le lotissement pavillonnaire).
- Les « Zones » commerciales et d'activité.

ATELIER 2

La démarche de paysage au service de la prévention et de l'adaptation aux risques liés au dérèglement climatique

Second chapitre du manifeste : nous nous engageons à promouvoir une culture commune du projet de paysage en faveur de la transition écologique et solidaire portant sur la prévention et l'adaptation aux risques climatiques (inondations, submersions, érosions des côtes et des sols, raréfaction et appauvrissement de la biodiversité, sécheresses, incendies, chaleur...)

Il n'est plus temps d'y aller par quatre chemins : ce ne sont plus les prévisions, mais les événements qui nous obligent à faire autrement.

Face à ces événements, la situation d'urgence appelle de la créativité et nous avons les compétences des professionnels et l'enthousiasme du projet de paysage pour nous permettre d'être force de proposition.

Il n'est pas toujours nécessaire de donner des réponses, mais il est primordial de questionner et d'embarquer les usagers citoyens (habitants et élus) dans l'aventure de la (re)construction du paysage.

La prévention des risques repose historiquement sur la mobilisation d'outils de maîtrise de l'urbanisme dans les zones à risques et de réduction de la vulnérabilité du bâti existant, tel que le plan de prévention des risques naturels et littoraux. Ces outils sont-ils encore adaptés ?

Dans le cas des inondations, elle se fait ainsi à des échelles emboîtées, à la fois à l'échelle du bassin hydrographique, du bassin versant et du territoire à risque important d'inondation dans des démarches d'aménagement durable des territoires.

La feuille de route de notre atelier doit permettre d'enrichir et de guider l'action publique, de mieux l'articuler avec les dynamiques de terrain, des acteurs économiques, des associations, des chercheurs et des élus locaux.

C'est un programme ambitieux, mais face à la rapidité du dérèglement climatique, nous ne pouvons nous soustraire à notre responsabilité collective.

ANIMATEURS

RÉMI DUTHOIT

DDTM Alpes-Maritimes

PIERRE GADOIN-VILHET

DDTM Manche

PARTICIPANT DDT/DREAL

BRUNO PALLAS

DDTM Landes

Responsable service littoral

INVITÉ/EXPERT

NICOLAS CASTAY

Directeur GIP Littoral



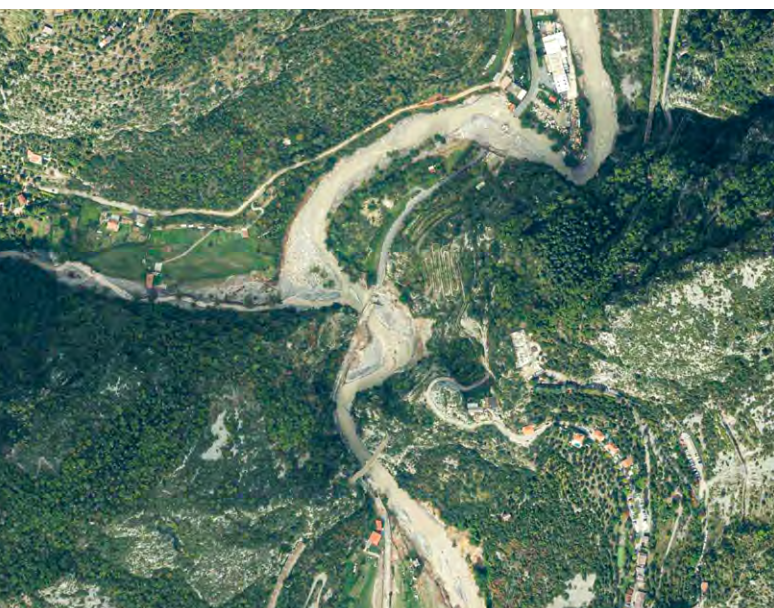
© VINCENT TRICAUD

Mission photographique IGN
le lendemain du passage
de la tempête Alex
en haut : 6 Août 2020,
en bas : 4 octobre 2020.

Il est tombé 600 mm en 24h
sur les pentes fortes et instables
des massifs du bassin versant
de ces rivières.
En moyenne, leur lit est passé
de 8m à 130m de large.

PLUS D'INFOS

- [Fontan avant/après](#)
- [Saint-Martin-Vésubie avant/après](#)



Fontan /
Vallée de la Roya.
© GEOPORTAIL.GOUV

Saint-Martin de Vésubie
(confluence Vésubie-Boréon).
© GEOPORTAIL.GOUV



ATELIER 3

La démarche de paysage au service des mobilités en transition

C'EST LOIN? NON, C'EST A 10 MN!

La gestion des mobilités est un levier essentiel des politiques publiques d'atténuation du réchauffement climatique avec la réduction des gaz à effet de serre (GES).

Le transport est en effet l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre de la France. En 2019, il représentait 31% des émissions françaises de GES. Depuis 1990, les GES des transports ont augmenté de 9%.

Les récentes manifestations des Gilets jaunes en réaction au projet gouvernemental de taxation des carburants a mis en relief les tensions sociales liées aux évolutions potentielles de nos modes de vie. Ces mouvements nous interrogent ainsi sur l'évolution souhaitable et acceptable des transports.

François Granet, Responsable d'opérations au sein du Service Mobilités de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et Jean Coldefy, expert en mobilité, nous accompagneront tout au long de l'atelier, pour d'une part comprendre l'histoire et l'évolution des mobilités, les enjeux actuels et futurs et d'autre part dessiner des possibles durables.

Les contributions de chacun à travers les retours d'expérience, l'atelier exploratoire, proposé par François Granet, nous permettront ainsi d'investiguer différents champs des politiques de transports, mettant en relief les problématiques à différentes échelles territoriales, le caractère innovant de certaines démarches de projet, mais également les méthodes efficaces pour développer des projets intégrateurs et durables.

Que peuvent apporter les paysagistes-conseils à la transformation des formes de mobilité?

Plusieurs approches sont certainement à combiner. L'une porte sur la limitation des déplacements et globalement sur la lutte contre l'étalement urbain, sur le rassemblement des services et commerces et donc sur la recherche de formes urbaines en capacité d'accueillir une réelle mixité de fonctions. L'autre porte sur la composition de trames structurantes de mobilités plus douces – À pied.

À vélo – et les aménagements de pôles multimodaux ou de parking relais ou d'arrêts de transports en commun.

Ensuite viennent les approches réparatrices: du paysage urbain généré par l'omniprésence de la voiture individuelle, des paysages épisodiquement envahis de touristes...

ANIMATRICES

MARIE FRANCE

DDTM Côtes-d'Armor

PRICILLA TÉTAZ

DDT Territoire de Belfort

PARTICIPANTS DDT/DREAL

FRANÇOIS GRANET

DREAL AURA

JEAN-PIERRE THIBAUT

MTE CGDD

INVITÉ/EXPERT

JEAN COLDEFY

Expert mobilité





ATELIER 4

La démarche de paysage au service de la transition économique

ANIMATEURS

SOPHIE ALEXINSKY

DDTM Corse-du-Sud

BERTRAND FOLLÉA

DDTM Pas-de-Calais

PARTICIPANT DDT/DREAL

ADAM KAPELLA

Directeur adjoint

DDTM Corse-du-Sud

INVITÉ/EXPERT

BERNARD PERRET

Revue *Esprit*

On le sait depuis au moins un demi-siècle : il ne peut y avoir de croissance infinie dans un monde fini – du moins de croissance telle que vécue depuis les révolutions industrielles et fondée sur une exploitation des ressources non renouvelables¹. Dès lors, tout l'enjeu écologique de la transition économique consiste à passer vers une production et une consommation de biens et de services qui n'épuisent pas les ressources ni ne les dégradent : gestion parcimonieuse des ressources non renouvelables (pétrole, gaz naturel, minéraux...); gestion ajustée des ressources renouvelables, selon leur degré de rareté, de fragilité et de renouvelabilité à échelle humaine : air, vent, soleil, houle, courant, eau, biomasse, sol, espace, milieux et biodiversité ; gestion en éco-système circulaire de l'ensemble... Quant à l'enjeu social, il consiste à passer vers des modes de production/consommation non dégradants pour les humains et les non humains, en termes de santé physique et psychologique et de liens affectifs et sociaux.

Cette transition est ambitieuse étant donnée notre dépendance mondiale grandissante aux énergies fossiles et fissiles, véritable potion magique addictive, offrant la fascination de la surpuissance aux humains, dans leurs rapports entre eux et vis-à-vis de leur milieu de vie.

Elle est néanmoins vitale du fait du dérèglement climatique et de l'effondrement du vivant.

Les décisions prises jusqu'ici pour relever ce défi sont notoirement insuffisantes, ce qui n'a rien de surprenant compte tenu de l'ampleur des changements à mettre en œuvre dans nos manières de vivre, de consommer et de produire. Par-delà la difficulté politique évidente de faire accepter au corps social des mesures régulatrices et incitatives et forcément contraignantes, c'est tout l'imaginaire du progrès collectif qu'il va falloir transformer en profondeur.

Dans cette situation, l'atelier examinera dans quelle mesure la démarche paysage peut aider à cette transition :

- Par sa dimension stratégique et territoriale, comment remet-elle en perspective le rapport sensible des humains à leur monde, constitutif d'une culture, notamment aux ressources et à leur bonne gestion, qui s'exprime par un « beau » paysage ?
- Comment met-elle en avant l'intérêt économique du paysage existant, et sa capacité à évoluer pour gagner de la valeur ?
- Par sa dimension transversale, comment replace-t-elle l'enjeu économique en lien avec les enjeux sociaux, environnementaux, culturels ?

¹. Rapport Meadows, *The limits to growth*, 1972.



© PHOTO
PATRICK DELANCE

- Par sa dimension opérationnelle, comment met-elle dans la balance de la décision l'opportunité, la faisabilité et les conditions de réussite d'une opération de développement économique ?
- Par sa dimension médiatrice et projectuelle, comment aide-t-elle à la convergence des vues dans des situations complexes ou conflictuelles ?
- Quel est le rôle de l'État, son poids dans les décisions de l'aménagement, et comment les PCE à son service peuvent-ils contribuer à la diffusion d'une approche globale et intégrative afin de tenter de résoudre « l'impossible équation » entre ce que coûte la transformation du paysage et ce que rapporte un paysage de qualité ?

L'atelier examinera de manière critique les types et moyens d'intervention des PCE dans les dossiers économiques, en lien avec la politique et les moyens de l'État :

- cahiers des charges de plans de paysage et d'études paysage/développement (industrie, artisanat, commerce, tourisme, culture, agriculture, énergies...),
- examen des dossiers CDAC, conseils sur les projets opérationnels de développement, doctrine ERC,
- études d'impact et mesures compensatoires, 1% paysage et développement économique...

Enfin l'atelier abordera les conditions économiques de concrétisation des programmes d'action en matière de paysage, en s'interrogeant sur les outils existants ou à prévoir pour les financer.



ATELIER 5

La démarche de paysage au service de l'agriculture en transition

En 1955, la France comptait 2,3 millions d'exploitations agricoles (source SCEES, recensements agricoles). En 2003, elles ne sont plus que 590 000. Aujourd'hui les agriculteurs exploitent 59% du territoire métropolitain français contre 72% en 1950.

La brutale évolution des pratiques agricoles (en moins d'un siècle) a transformé radicalement l'échelle du paysage qui s'est dépeuplé en devenant plus productif sans forcément être plus rentable.

Le rapport qu'entretenait l'Homme à son territoire a été modifié et a changé l'esthétique du paysage et son appréhension notamment par une population de plus en plus urbaine.

Le paysage traduit directement les pratiques agricoles qu'elles soient industrielles et corrélées au marché mondial ou plus locales au service de l'alimentation d'un territoire donné : elles sous-tendent un rapport à la terre, le maintien de sa fertilité, et à l'environnement posant la question de l'érosion de la biodiversité et de la santé par la rémanence des intrants chimiques dans le sol et les eaux.

Ces évolutions rapides posent la question d'une vision sur le temps long pour non seulement envisager mais aussi évaluer les transitions agricoles à l'œuvre.

L'enjeu est de retrouver un équilibre économique, environnemental et social conduisant vers de nouveaux paysages.

ANIMATEURS

JEAN-BAPTISTE FLICHY
UDEA Essonne (91)

MICHAËL RIPOCHE
DGTM Guyane

PARTICIPANTS DDT/DREAL

MAGALI BERTRAND
DDTM Landes

CORALIE MOULIN
DDTM Mayenne
(en visio)

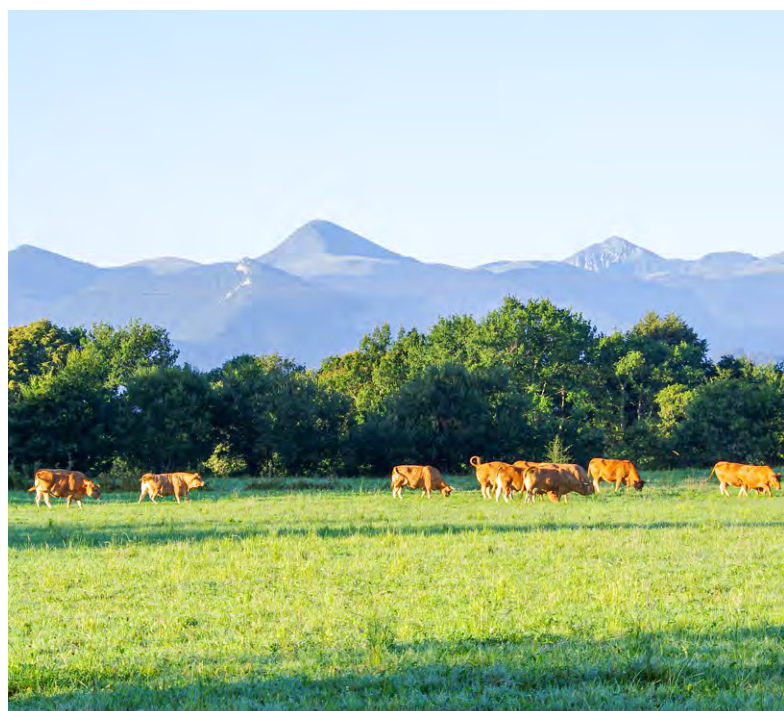




© PHOTOS
MICHAËL RIPOCHE

Cet atelier sera l'occasion de nous placer dans cette vision prospective pour envisager le rôle du paysagiste-conseil ou l'apport du paysage dans ces transitions agricoles nécessaires en posant la question du :

- Paysage comme démarche prospective pour nourrir une politique agricole ou des projets de territoire ou d'exploitations.
- Paysage comme objet d'une médiation plus apaisée entre agriculteurs, ruraux et citoyens.
- Paysage comme témoin objectif et subjectif des transitions à l'œuvre permettant de « réincarner » une économie sur son territoire trouvant ainsi de nouveaux terroirs.





ATELIER 6

La démarche de paysage au service des énergies renouvelables

Depuis le tout début des années 2000, les paysagistes-conseils de l'État ont, dans leur mission, l'accompagnement des projets d'énergies renouvelables, avec le déploiement de l'éolien, du solaire, de la production de biomasse...

Ces projets d'énergies renouvelables se sont généralement imposés au territoire, avec des échelles de plus en plus variées, transformant parfois radicalement les paysages d'accueil, sans réelle approbation des populations.

Aujourd'hui, l'acceptation sociale est devenue très difficile, alors que la transition énergétique s'avère être non seulement nécessaire mais urgente, face au dérèglement climatique.

L'atelier propose de faire le point sur les politiques publiques actuelles et leurs effets sur les paysages et le vécu des populations, et sur les modalités d'implication des services et des conseils dans ce

domaine. D'autre part il s'agit d'imaginer les pistes pour faire évoluer les modalités de conception de ces projets, par la démarche de paysage.

Seront débattus par exemple : l'acceptabilité sociale entre enjeu global et paysage local, l'objectivation du bilan carbone des EnR, la production et distribution, les stratégies centralisées versus stratégies locales, l'état des politiques d'incitation aux économies d'énergie, les nouveaux outils : gouvernance - régalienn / collectivités territoriales, les nouvelles formes de productions et de stockage...

Dans cet atelier, chaque participant aura à cœur de préparer un témoignage d'une expérience vécue (en tant que paysagiste-conseil ou libéral, ou en tant qu'agent référent), qui sera à présenter en quelques minutes, avec si besoin quelques supports papier (A3 et lisible pour un groupe d'une douzaine de personnes autour de la table).

ANIMATRICES

CLAIRE LAUBIE

DDT Haute-Savoie

MARION VACONISIN

DDT Loiret

PARTICIPANTES DDT/DREAL

STÉPHANIE

DOUCET GAILLOT

DREAL AURA

SOPHIE GÉRIN

DREAL Hauts-de-France

CORALIE SEYS

DDTM Landes

INVITÉ/EXPERT

DAMIEN BOROT

Membre du bureau et
du Conseil d'Administration
et trésorier de l'association
La fabrique écologique



© SOURCE DREAL AURA



© PHOTOS
PATRICK DELANCE



ATELIER 7

La démarche de paysage au service des patrimoines naturels et culturels

PATRIMOINE ET PAYSAGE : UN HÉRITAGE À IMAGINER, CONSTRUIRE, TRANSMETTRE

Réfléchir à ce que peut être une démarche de paysage au service du patrimoine dans le cadre de la transition écologique c'est inviter la permanence à côtoyer le changement. Dans un contexte où le patrimoine est d'abord ce qui doit être préservé et valorisé pour être transmis, les dynamiques nouvelles induites par les changements climatiques viennent bouleverser par leur rapidité et leurs conséquences une gestion qui prenait souvent pour principe un continuum temporel régulier et prévisible.

Le patrimoine vivant – biodiversité, eau, sols – souffre durement des bouleversements induits par les changements climatiques de manière visible et invisible : extinction massive des animaux, migration des espèces végétales, développement de nouvelles « pestes », ont déjà un impact sur les

paysages vécus. Le patrimoine naturel, souvent protégé pour son caractère pittoresque, doit lui aussi anticiper une transformation rapide de sa « valeur d'image ». Au-delà, les patrimoines culturels sont eux aussi touchés par des transformations anticipables ou non qui affectent sinon leur intégrité, au moins une forme de permanence, gage de leur reconnaissance.

La nécessaire transition écologique induite par les bouleversements climatiques vient re questionner les modalités de gestion du patrimoine et ce que peuvent être la protection, la valorisation et la transmission d'un héritage. Au-delà de ces adaptations, il s'agit aussi de savoir dans quelle mesure la protection du patrimoine peut participer à l'atténuation des effets du changement climatique.

ANIMATRICES

**CATHERINE
BOUËT-WILLAUMEZ**
DRIEAT Île-de-France

LAURE PLANCHAIS
DDT Saône et Loire

PARTICIPANT DDT/DREAL

JOËLLE TISLÉ
Responsable Service
Environnement
DDTM Pyrénées-Atlantiques

INVITÉ/EXPERT

VINCENT CASSAGNAUD
ABF de la Gironde



La rive droite d'Auxerre depuis les toits
de la cathédrale.

© CATHERINE BOUËT-WILLAUMEZ

Esplanade château
de Vincennes.

© CATHERINE BOUËT-WILLAUMEZ



Nouvelles dynamiques, nouvelles temporalités, nouveaux paysages et héritages tels sont les ingrédients qui seront convoqués dans le cadre de cet atelier.

Si la démarche de paysage est réglementairement convoquée comme outil de médiation entre patrimoine et production énergétique, il s'agit dans cet atelier de réfléchir aux apports possibles de la démarche de paysage pour le patrimoine dans le cadre plus large et plus global de la transition écologique et solidaire :

- Gestion des sites et des paysages patrimoniaux : quelle place pour le changement ? Comment adapter les outils actuels pour plus d'efficacité dans la transition écologique
- Choisir entre patrimoine et biodiversité ? la question des continuités écologiques le long des cours d'eau.
- Les nouveaux paysages du patrimoine bâti : quels outils pour quelles adaptations ? faut-il repenser les outils de la protection du

patrimoine et les autorisations d'urbanisme pour renforcer les exigences en matière d'adaptation et d'atténuation au changement climatique ?

- Un nouvel imaginaire ? la démarche de paysage, outil de médiation culturelle au service de la transformation du patrimoine.



La reculée de Salins.

© CATHERINE BOUËT-WILLAUMEZ



SÉANCE PLÉNIÈRE DE RESTITUTION ET DÉBAT

**LE PAYSAGE AU CŒUR DES
POLITIQUES DE LA TRANSITION?**

PERSPECTIVES ET ACTIONS

VENDREDI 17 SEPTEMBRE 2021

APRÈS-MIDI → DÉBAT

→ 14H30 - 17H30

Restitution des ateliers et table ronde

Les travaux des sept ateliers thématiques tenus la veille font l'objet d'une restitution synthétique devant des personnalités politiques et de l'État invitées à réagir.

Lucile Schmid, animatrice, propose trois ou quatre temps de restitutions-débats, assortis d'échanges avec la salle, chacun des temps étant conclu par Madame **JACQUELINE GOURAULT**, Ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.



**JACQUELINE
GOURAULT**

Ministre de la Cohésion
des territoires et des
Relations avec les
Collectivités Territoriales



**CÉCILE
BIGOT-DEKEYSER**

Préfète des Landes



**STÉPHANIE
DUPUY-LYON**

Directrice générale
de l'aménagement,
du logement et de
la nature (DGALN,
Ministère de la transition
écologique)



BERNARD BLANC

Maire adjoint de
Bordeaux et conseiller
communautaire



FRANÇOISE MESNARD

Maire de
Saint-Jean-d'Angély



LES INTERVENANTS

RENCONTRES, CONFÉRENCES ET DÉBATS

par ordre alphabétique



VINCENT BADEWIN

Chargé de mission « Gestion du trait de côte & Planification », CdC des Grands Lac.

En charge de la Stratégie Locale de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC) de Biscarrosse (40) depuis son arrivée à la Communauté de Communes des Grands Lacs (CCGL) en janvier 2019, Vincent Bawedin est géographe de formation.

Il a soutenu une thèse de doctorat à l'université de Nantes, consacrée à la Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) dans le bassin d'Arcachon (33) et sur la côte picarde (80).

Il entre dans la fonction publique territoriale en qualité de chargé de mission « Stratégie – Littoral » au Département de la Somme en 2009, avant de rejoindre la côte landaise 10 ans plus tard pour des fonctions similaires.

Passant de l'analyse des dynamiques territoriales et des politiques publiques consacrées à la gestion du littoral dans ses recherches universitaires, à la mise en place concrète de « gouvernances » sur ces espaces, il aura occupé « les deux côtés de la barrière », ce qui lui permet d'avoir une vision globale des problématiques à appréhender.



HENRI BAVA

Paysagiste concepteur, Urbaniste.

Né à Tunis, Henri Bava commence ses études avec une licence de biologie végétale à l'université Paris-Orsay. Paysagiste DPLG en 1984, il travaille un an dans l'agence de Michel Corajoud qui a été son directeur de diplôme.

En 1986, il fonde l'Agence TER avec Olivier Phillippe et Michel Hössler, et enseigne, parallèlement jusqu'en 1996 à l'ENSP. De 1993 à 1997 il interviendra également comme paysagiste-conseil de l'État auprès de la DDE de l'Eure.

C'est en 1998 qu'il s'ancre en Allemagne. D'une part il conduit la réalisation du projet de parc Aqua Magica près de Hanovre et intervient d'autre part comme professeur titulaire et directeur du département paysage de la faculté d'architecture de l'Institut de technologie de Karlsruhe (KIT), où il exerce encore aujourd'hui.

En 2000, il crée une antenne Agence Ter à Karlsruhe où il dirige des projets de développement de grands territoires transnationaux, de requalification de friches industrielles ou encore la réalisation d'espaces publics



**CÉCILE
BIGOT-DEKEYZER**

Préfète des Landes.

Diplômée de l'école nationale du génie rural, des eaux et des forêts, de l'institut national agronomique Paris-Grignon et du collège des hautes études de l'environnement et du développement durable, Cécile Bigot-Dekeyzer a exercé à partir de 1988 des fonctions au sein de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt de la Manche puis au sein du ministère de l'agriculture et de la pêche où elle a occupé notamment les postes de chef du bureau des produits de la mer et de chef du bureau du vin et des spiritueux.

Attachée agricole à l'ambassade de France en Espagne à partir de 2005, elle réintègre en 2007 le ministère chargé de l'agriculture et de la pêche en qualité de sous-directrice de l'aquaculture et de l'économie des pêches et devient en 2011 directrice adjointe puis en 2012 directrice des pêches maritimes et de l'aquaculture. En 2015, Cécile Bigot-Dekeyzer est nommée directrice adjointe du cabinet de Ségolène Royal, ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie puis en 2016 directrice du cabinet de Barbara POMPILI, secrétaire d'État chargée de la biodiversité auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie. Intégrant le corps préfectoral, elle est nommée préfète des Hautes-Alpes en décembre 2017 et est préfète des Landes depuis février 2020.



MAGALI BERTRAND

Ingénieur de l'école nationale du génie de l'eau et de l'environnement de Strasbourg. Elle travaille en bureau d'études puis intégration de la fonction publique en 2001. 13 ans au service police de l'eau et depuis 7 ans au service Nature et Forêt de la DDTM des Landes.



BERNARD BLANC

Depuis les dernières municipales, il est adjoint au maire (EELV) de Bordeaux en charge de l'urbanisme résilient et Vice-président à Bordeaux Métropole en charge des stratégies urbaines.

25 années en poste de direction générale d'organismes œuvrant dans le champ des politiques publiques de l'aménagement du territoire et de l'habitat.

Formations :

Institut d'Études Politiques, DESS sciences de l'éducation, MBA, HEC, Docteur en sciences de gestion, Mastère 2 en urbanisme (en cours).

Reçu la Médaille de l'urbanisme de l'Académie d'architecture en 2014 et il est Membre de l'Académie d'architecture en 2016 et a reçu le Prix Mies Van Der Rohe en 2019 en qualité de maître d'ouvrage auprès de A. Lacaton et J.P Vassal pour le projet GHI de Bordeaux.

Deux fois lauréat des Victoires du paysage : 2016 pour l'aménagement paysagé du Parc habité de Bègles et 2020 pour la ferme urbaine de la résidence participative de logements sociaux Locus Solus au Grand parc à Bordeaux. Il a publié *La responsabilité sociétale des entreprises*.

Enquête de gestion (L'Aube, 2014), *Le GHI. Révolution au Grand parc* (Le Festin, 2016), *Habiter les lieux. De la RSE à la transition* (Muséo éditions, 2017), *Ensemble à l'ouvrage. Quand coopérer fait habiter* (Muséo éditions, 2017).

majeurs comme à Duisburg. Revenu à l'Agence Ter Paris depuis 2007, il est élu en 2010 président du conseil d'administration de l'École nationale de la nature et du paysage de Blois (ENSNP). Appelé en 2010 à la Graduate School of Design de Harvard University par Charles Waldheim, directeur du département du paysage, Henri Bava y enseigne dans le cadre de studios Henri Bava est élu membre de l'Académie des arts de Berlin en 2006 et président de la Fédération française du paysage, de 1996 à 1998, puis à nouveau en 2018.

L'AGENCE TER A REÇU DE NOMBREUX PRIX ET DISTINCTIONS DONT :

Le grand Prix de l'Urbanisme - 2018, le *Trophée des EPL 2018 - Ville Intelligente / Ville de demain*, pour le projet : Écoquartier des Hauts de l'Orne à Fleury-sur-Orne, le prix *Milieux Humides et Urbanisme 2017* pour le projet : Parc du Peuple de L'Herbe à Carrières-sous-Poissy, le prix *LILA - 2017* décerné par Landezine International Landscape Award pour le projet : Parc des Docks de Saint-Ouen, le Grand Prix National du Paysage - 2007 pour le parc des Cormailles à Ivry sur Seine.

PUBLICATIONS :

Territoires, Agence Ter
Lisa Diedrich, Éditions Birkhauser
Fragments de paysages
Agence Ter, Éditions ICI Interface
357 824 ha de paysages habités,
Agence Ter, Paul Ardenne,
Florence Accorsi, Éditions AAM



GILLES BŒUF

Professeur émérite à Sorbonne Université (Université Pierre et Marie Curie, UPMC), affecté à l'Observatoire Océanologique de Banyuls après avoir passé 20 ans à l'Ifremer de Brest (Institut français de recherche pour l'exploration de la mer). Océanographe, spécialiste de physiologie environnementale et de biodiversité. Il a été 5 ans président du Conseil scientifique (CS) de l'Ifremer, 3 ans du CS du CIRAD et 2 ans du CS du Muséum.

Il a été Président du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), entre 2009 et 2015. Il a également été professeur invité au Collège de France pour l'année universitaire 2013-2014, sur la Chaire «*Développement durable, énergies, environnement et sociétés*» et avait alors dédié son enseignement aux interactions entre biodiversité et humanité.



DAMIEN BOROT

Ingénieur (École Polytechnique 1972, École Nationale des Ponts et Chaussées 1978) et diplômé en gestion et finance d'entreprise (Institut de Contrôle de Gestion 1988, Insead - Advanced Management Program 2002), a une connaissance approfondie de la conduite de projets et de la gestion opérationnelle et financière de projets et d'entreprises, dans les secteurs de l'aménagement urbain, des transports, de l'énergie et de l'environnement. Il a une expérience de gestion d'équipe, de relations commerciales et institutionnelles, à la fois dans les secteurs privé et public. Il a commencé sa carrière en tant que gestionnaire opérationnel et financier de services publics locaux (aménagement du territoire, aménagement urbain, puis transports urbains), durant 15 ans. Puis, après avoir exercé pendant 8 ans les fonctions de directeur régional de la Caisse des Dépôts puis de directeur d'investissement dans un fonds de capital risque technologique, il a été nommé Délégué Interministériel aux Normes, Chef du service de l'Innovation et de la Compétitivité des Entreprises à la Direction Générale de l'Industrie au Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Il a ensuite été Directeur du développement international de la Caisse des Dépôts, fonction dans laquelle il a contribué



VINCENT CASSAGNAUD

Architecte des Bâtiments de France.
Chef de service UDAP de la Gironde.

personnellement à la mise en place du système européen de gestion et d'échange des quotas d'émission de gaz à effet de serre. Depuis 2006, avec Finerg, il agit pour le développement de projets et d'affaires dans le secteur de l'énergie et de l'environnement. Il fonde et développe *Eole Avenir Développement*, une société dédiée au développement, à la construction et l'exploitation de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques. En 2016, il rapproche *Eole Avenir Développement* du groupe *Langa* puis rejoint le groupe *Engie Green* en 2018. En 13 ans, il a constitué un portefeuille de 200 MW de projets en France en assurant la prospection, la mise en place des accords fonciers, l'association des parties prenantes, l'obtention des autorisations, le financement, la construction jusqu'à la mise en service des installations. Depuis 2020, il s'est engagé au service de *La fabrique écologique*, fondation pluraliste de l'écologie, think and do-tank promouvant l'écologie et le développement durable. Il est membre du bureau et du Conseil d'Administration de l'association et a été chargé des fonctions de trésorier.



NICOLAS CASTAY

Il est titulaire d'un master en aménagement et développement territorial de l'Université de Bordeaux. Après avoir occupé, à partir de 2002, les fonctions de chef de projet dans le domaine du développement territorial dans plusieurs territoires du sud-ouest, il intègre le Conseil régional d'Aquitaine en tant que chargé de mission en charge de la politique contractuelle régionale et de la thématique aménagement et foncier. Il intègre le GIP Littoral en 2009 en tant que chargé de mission, puis est nommé directeur en 2012. À ce titre, il est responsable la vie et du fonctionnement administratif et financier du groupement, il coordonne les programmes et les actions menés par l'équipe, représente l'établissement.



JEAN COLDEFY

Ingénieur de l'école centrale de Lille, Jean Coldefy est expert des questions de mobilité, directeur du programme mobilité 3.0 d'ATEC ITS France. Adjoint jusqu'en août 2016 du service mobilité urbaine de la Métropole de Lyon, en charge notamment des programmes de mobilité intelligente à la Métropole de Lyon, après avoir été responsable d'activité sur les systèmes et infrastructures de transport et sur l'innovation dans une société de conseil. Sur Lyon, il a développé et déployé les stratégies sur l'information voyageur, le MaaS, le péage urbain, le covoiturage, l'autopartage, le véhicule électrique, le plan modes actifs, la régulation de trafic. Il a animé le groupe d'experts sur les ITS urbains à la Commission Européenne en 2014 et a piloté l'atelier MaaS des assises de la mobilité. Il est intervenu dans les ateliers mobilité connectée, mobilité intermodale, mobilité soutenable et mobilité solidaire. Il a été élu local pendant une douzaine d'années dans périurbain lyonnais. Publications nombreuses dans *Tran sports Infrastructures* et *Mobilité*, *RGRA*, *Fondapol*, *TEC*, *Les Echos*, *le Monde*.



STÉPHANIE DOUCET GAILLOT

Géographe de formation et titulaire d'un DESS dynamique des paysages et organisation des espaces ruraux, elle a travaillé près de 15 ans dans un bureau d'étude spécialisé dans la gestion et la valorisation des espaces naturels et culturels, ainsi que dans l'écotourisme. Elle a intégré la DREAL en 2015 en tant que chargée de mission régionale sur le paysage et suis devenue Ingénieure des Travaux Publics de l'État. Ses missions consistent à piloter les politiques du Paysage de l'État au sein de la région Auvergne-Rhône-Alpes et apporter une expertise sur le paysage dans le cadre de projets éoliens et de carrière principalement. Ses actions portent sur des missions de sensibilisation et de reconnaissance du paysage comme levier de l'aménagement à travers la mise en place d'un centre de ressource régional sur le paysage, la création d'un réseau régional sur le paysage ou encore la réalisation d'une carte régionale des paysages et plus récemment la réalisation d'une étude sur la capacité des paysages régionaux à accueillir l'éolien.

Ce travail de sensibilisation prend tout son sens dans l'accompagnement des collectivités engagées dans des démarches de plan de paysage et la mise en place de temps d'information, d'échange et de partage tels que les jeudis du paysages qui ont eu lieu au premier semestre 2021. Elle participe pour la région AURA à des groupes de travail nationaux sur la politique du paysage.



**STÉPHANIE
DUPUY-LYON**

Ingénieure agronome, ingénieure générale des ponts, des eaux et des forêts, elle a été adjointe au sous-directeur de l'aménagement puis sous-directrice de la qualité du cadre de vie au sein de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, entre 2009 et 2015.

Elle a été nommée le 1^{er} décembre 2019 directrice générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) des ministères de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.



SOPHIE GÉRIN

Paysagiste DPLG, diplômée à l'ENSP de Versailles en 2006. Après cinq années passées en agence de Paysage (Florence Mercier Paysagiste) puis cinq années au sein d'une collectivité territoriale (Conseil Départemental des Hauts-de-Seine) en tant que paysagiste concepteur en maîtrise d'œuvre, elle a intégré les Services de l'État en 2017. Actuellement chargée de mission Paysage à la DREAL des Hauts-de-France. Ses principales missions sont le pilotage des politiques du Paysage de l'État au sein de la région Hauts-de-France, et l'expertise sur l'aspect Paysage des projets d'aménagement, d'urbanisme et d'infrastructure. Ces missions permettent de croiser plusieurs échelles de réflexion et de conception du Paysage: l'échelle locale par l'accompagnement des collectivités engagées dans des démarches paysagères, l'échelle régionale avec l'animation de réseaux d'acteurs, le développement de la connaissance des grands paysages régionaux et l'expertise paysagère sur les grands aménagements de la région (Canal Seine Nord Europe), et l'échelle nationale par la participation aux différents groupes de travail nationaux sur les politiques publiques du Paysage. Le développement éolien dans les Hauts-de-France est devenu une question majeure posée dans la vision, l'évolution, l'identité des paysages de la région.



**JACQUELINE
GOURAULT**

Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales (depuis 2018). Formation universitaire: Études d'Histoire et Géographie. Cursus professionnel: Professeure d'histoire-géographie. Fonctions ministérielles et mandats électoraux: Maire de La Chaussée-Saint-Victor (1989-2014), conseillère municipale (depuis 2014), Vice-présidente de l'Association des maires de France (2004-2014), Conseillère régionale de la région Centre (1992-2001), Conseillère générale de Loir-et-Cher (1998-2001), Présidente de la Communauté d'agglomération de Blois-Agglopolys (2001-2008), conseillère communautaire (depuis 2008), Sénatrice du Loir-et-Cher (depuis 2001), Vice-présidente du Sénat (depuis 2014), Vice-présidente du Mouvement démocrate chargée de la formation et des élus, Ministre auprès du ministre d'État, ministre de l'Intérieur (2017-2018).



FRANÇOIS GRANET

Ingénieur des Travaux publics de l'État est adjoint au chef de pôle opérationnel Ouest au sein du service Mobilité Aménagement Paysages de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes. Il est chargé notamment de la mise en œuvre de la politique 1% Paysage développement et cadre de vie sur le territoire ex-Auvergne.



ADAM KAPELLA

Adjoint à la Directrice DDTM2A depuis le 1^{er} septembre 2020.

Urbanisme: ADS (consolidation de la doctrine), Planification, accompagnement des élus (projet PLU Porto-Vecchio, Serra di Ferro).

Aménagement du territoire: Grands projets (analyse opportunité, mobilisation) et projet d'amendement (extension des dérogations article 42 de la loi ELAN).

Coordination des services de la DDTM 2A (comité d'aménagement, process-management, réseau SIG).



LAURENT KOMPFF

À la DDT de Haute- Savoie, depuis 2018, chef du service aménagement, risques: pilotage du suivi des documents d'urbanisme, de la prise en compte des risques dans l'aménagement et de la filière juridique et animation de réflexions et d'actions pour augmenter la qualité de l'aménagement.

De 2011 à 2018, chef du service prospective et transition énergétique.

À la DDE des Bouches du Rhône: de 2008 à 2011, chef du service territorial sud, responsable de la mission Marseille, de 2003 à 2011, chargé de mission en aménagement sur le pays d'Aix en Provence.

À la direction régionale de VNF à Lyon: de 1997 à 2003, chef du bureau communication formation.



SYLVIA LABÈQUE

Directrice de l'établissement public d'aménagement du territoire, le SYSDAU, syndicat du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise, elle est architecte DPLG de l'École nationale supérieure d'architecture de Bordeaux, urbaniste et diplômée d'un Master 2 de droit de l'urbanisme, de l'immobilier et de la construction. Elle dirige, depuis 2011, l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise et aujourd'hui l'évolution du SCoT Grenelle en SCoT bioclimatique. Auparavant, elle a occupé les fonctions de directrice d'études responsable du pôle planification urbaine à l'Agence d'urbanisme de Bordeaux Aquitaine et dirigé l'élaboration de plusieurs SCoT, du PLUi de Bordeaux Métropole et a piloté en tant qu'architecte urbaniste de nombreux projets d'aménagement urbain sur le territoire de la métropole de Bordeaux.

Enseignante vacataire en aménagement du territoire à l'Institut d'Aménagement du tourisme et d'Urbanisme de l'Université de Bordeaux Montaigne (IATU), en Master 2 droit de l'urbanisme, de l'immobilier et de la construction à l'Université de Bordeaux et à l'École supérieure des professions immobilières de Bordeaux (ESPI).



DORINE LAVILLE

Cheffe du bureau des paysages et de la publicité.

Après plusieurs années à la mairie de Paris où elle travaille sur les thématiques liées au développement économique de la ville, elle rejoint le ministère de la transition écologique en 2013. Elle participe alors à la mise en place des premiers engagements pour la croissance verte ou «green deals» entre le ministère et les filières professionnelles. Ces engagements pour la croissance verte favorisent les synergies entre acteurs publics et privés afin de lever les freins à l'innovation en développant une approche projet entre entreprises porteuses d'initiatives pionnières et services des ministères. Elle contribue ensuite aux travaux liés à la finance verte à travers l'élaboration de labels d'État axés sur le financement participatif de projets «verts» et des fonds d'investissement. Elle rejoint ensuite la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages en 2019 pour piloter, avec son équipe, les politiques publiques du paysage, de la publicité extérieure et la mise en œuvre de la *Convention pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel* de l'UNESCO sur le volet «biens naturels».



FRANÇOISE MESNARD

Maire de Saint-Jean-d'Angély, Conseillère régionale et Vice-présidente de Vals de Saintonge Communauté. Médecin généraliste de formation, Françoise Mesnard a été médecin du travail.



VINCENT MONTRIEUX

Sous-directeur de la qualité du cadre de vie à la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages. Magistrat de l'ordre judiciaire en détachement, il a débuté sa carrière comme substitut du procureur au tribunal de grande instance de Senlis, puis exercé les fonctions de rapporteur puis d'adjoint au chef du bureau économique et financier à la direction des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice. Chargé du secrétariat général au parquet du tribunal de grande instance de Nanterre, il a ensuite été conseiller juridique au cabinet de Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, puis conseiller au cabinet de Michel Mercier, Garde des Sceaux. Maître des requêtes en service extraordinaire au Conseil d'État de 2012 à 2016 et affecté à la section des travaux publics et à la 7^e chambre de la section du contentieux, il a rejoint le ministère de la transition écologique comme sous-directeur environnement, urbanisme et habitat à la direction des affaires juridiques, puis, depuis mars 2020, comme sous-directeur à la direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, chargé de la sous-direction animant les politiques publiques et élaborant la réglementation relatives à l'urbanisme, aux sites classés au titre des lois de 1906 et 1930, aux biens naturels classés au patrimoine mondial (Convention Unesco), à la publicité extérieure et au paysage.



CORALIE MOULIN

De formation initiale d'ingénieur à Bordeaux Sciences Agro, avec une spécialité commune à l'école de paysage, Coralie Moulin a d'abord travaillé dans l'enseignement agricole en Bretagne. S'ensuivent 15 années en directions régionales de l'environnement (DIREN et DREAL) en Île-de-France, dans le Nord-Pas-de-Calais et en Bretagne dans le domaine des sites, des paysages et de la biodiversité, avec un rôle de référent des paysagistes conseil et le suivi particulier de projets autour du patrimoine paysager: la plaine de Versailles, la plaine de Bouvines près de Lille, le bassin minier du Nord de la France inscrit au patrimoine mondial, les territoires d'exception comme les grands sites bretons. Devenue récemment cheffe du service territorial de la DDT de Mayenne, son service a le rôle de «front-office» pour toutes les politiques portées par la DDT, et en particulier le déploiement des nouveaux Contrats de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et des projets agricoles territoriaux (PAT).



JEAN-FRANÇOIS MOZAS

Délégué territorial DT DAX, DDTM Landes.



BRUNO PALLAS

Chargé de mission littoral.
Chargé de la coordination
du plan de relance.
Direction-Mission littoral.
DDTM Landes.



BERNARD PERRET

Diplômé de l'École polytechnique et de l'ENSAE, Bernard Perret est chercheur et essayiste après avoir exercé jusqu'en 2016 diverses fonctions dans les administrations économiques et sociales, puis à l'inspection générale du ministère de l'écologie. Ses réflexions portent sur des sujets variés : économie, écologie, sciences sociales, approche anthropologique de la religion. Il est membre du comité de rédaction de la revue *Esprit* et enseigne au Centre Sèvres et à l'Institut Catholique. Il est l'auteur d'une douzaine d'ouvrages, parmi lesquels *L'économie contre la société*, avec Guy Roustang, Seuil 1993, *Pour une raison écologique* (Flammarion, 2011), *L'évaluation des politiques publiques* (La Découverte, 2001, 2008, 2014), *Au-delà du marché, les nouvelles voies de la démarchandisation* (Les Petits matins, 2015), *Penser la foi chrétienne après René Girard* (Ad Solem 2018), *Quand l'avenir nous échappe* (DDB 2020).



HÉLÈNE REINHARD

Diplômée en 2006 de l'ENSA-Paris La Villette, elle poursuit ses études à la Sorbonne Nouvelle et rédige un mémoire sur les alternatives pour l'habitat en Amérique latine. Elle a travaillé au sein de structures variées : OPH d'Aubervilliers (chargée de mission rénovation urbaine), associations (PactArim des Yvelines, Habitat Cité) et ONG (Fondation Bento Rubião au Brésil). Elle ouvre son agence en 2008, avec laquelle elle réalise divers projets de logements sociaux, d'équipements culturels et d'aménagement. En 2017, elle est reçue au concours d'architecte-conseil de l'État. Elle est en poste auprès de la Direction des Territoires de la Loire (42). En 2021, elle est élue présidente de l'association des architectes-conseils de l'État. Mais Hélène Reinhard c'est aussi un parcours d'ouverture à l'international : en 2006, elle fonde FLUX, association qui réunit des praticiens de la ville en Amérique latine et en France. De 2010 à 2018, membre du Conseil d'administration de l'association Habitat Cité, elle participe à des projets autour de l'habitat des réfugiés et des plus précaires en France, Roumanie, Nicaragua. Elle développe également une activité de journalisme avec le photographe Clément Guillaume et publie des reportages sur la ville dans le monde.



© LUCILE ISSYEST

LUCILE SCHMID

Après des études de lettres et de sciences politiques Lucile Schmid a intégré l'ENA puis le ministère de l'Économie sur les affaires européennes et internationales. Elle est membre du conseil de rédaction de la revue *Esprit* où elle suit particulièrement les questions relatives à l'État et l'écologie. Elle est cofondatrice du *Think tank La Fabrique écologique* et d'un prix littéraire consacré à l'inspiration écologique dans le roman, le Prix du roman d'écologie. Elle a coprésidé la Fondation verte européenne (Green European foundation).



CORALIE SEYS

Cheffe du service
environnement.
DDTM Pyrénées-Atlantiques.



JEAN-PIERRE THIBAUT

Après sa scolarité à l'ENA (1981-83) et un poste au service des monuments historiques de la Ville de Paris, il découvre le paysage à l'occasion de son passage à la sous-direction en charge des sites classés, au Ministère de l'Équipement (1988-91). Depuis cette date, dans ses affectations successives, notamment en services déconcentrés (DDE, DIREN, puis DREAL), le paysage constitue le fil directeur de son action dans le service public, comme dans le cadre associatif (Conseil International des monuments et des sites ICOMOS).

Inspecteur Général en mars 2014, il est par ailleurs membre du collectif «paysage de l'après-pétrole» récemment créé pour promouvoir le lien entre approche paysagère et transition énergétique, et co-auteur de l'ouvrage «villes et territoires de l'après-pétrole» paru en septembre 2020 aux Editions du *Moniteur*.



JOËLLE TISLÉ

Mission transition écologique
DDTM Landes.

BIBLIO

Rapport du CGEDD 2011
« Mission sur le Paysage ».
Connaître le paysage et
en reconnaître la valeur.

https://cgedd.documentation.developpement-durable.gouv.fr/documents/Affaires-0006448/007397-01_rapport.pdf

Revue Esprit mars 2020.
L'économie contre l'écologie ?

numéro coordonné
 par Bernard Perret et Lucile Schmid
<https://esprit.presse.fr/tous-les-numeros/l-economie-contre-l-ecologie/886>

Ouvrages de Bernard Perret

L'Économie contre la société
 (avec Guy Roustang ; 1993 ;
 rééd. 2001) ;

La Logique de l'espérance
 (2006) ;

Vers une raison écologique
 (2011) ;

Quand l'avenir nous échappe
 (2020)

Bertrand Folléa

*L'Archipel des métamorphoses –
 la transition par le paysage*
 (Éd. Parenthèses, 2019)

Des Solutions fondées sur
la Nature pour s'adapter au
changement climatiques

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/ONERC_Rapport_2019_SfN_WEB.pdf

Références Agriculture et
Paysage

Projets de paysage
https://www.projetsdepaysage.fr/la_place_du_paysagiste_dans_le_paysage_agricole

Passion céréales
<https://www.passioncereales.fr/dossier-thematique/les-paysages-agricoles-un-patrimoine-esth%C3%A9tique-et-environnemental>

ASCA
<https://www.asca-net.com/une-agriculture-pour-et-par-les-paysages/>

Les outils

Passion céréales
<http://outil2amenagement.cerema.fr/grands-principes-un-lien-agriculture-paysage-a2187.html>

Des outils pour des projets
 durable des territoires.

- Paysage, urbanisation et
 projet agricole,
 Quel mode d'expression
 des paysages agricoles
 dans les projets de territoires ?
<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/publication/Paysage%2C%20urbanisation%20et%20projet%20agricole%20%28Minist%C3%A8re%29.pdf>

- Agriculture et paysage
 présentation des outils apport
<https://www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/publication/Agriculture%20et%20paysage%20%3A%20plaquette%20m%C3%A9thodologique%20%28Minist%C3%A8re%29.pdf>

FADEAR, réseau de l'agriculture
paysanne et sa charte

- <https://www.agriculturepaysanne.org/>
- La Charte de
 l'Agriculture paysanne
<https://www.agriculturepaysanne.org/La-Charte-de-l-Agriculture-paysanne>

LE SÉMINAIRE OFF

SAMEDI 18 SEPTEMBRE 2021

JOURNÉE → VISITES

BISCARROSSE

**Parcours sur le littoral de Biscarrosse-Plage,
érosion du trait de côte, gestion des espaces naturels
et préservation de l'activité touristique**

08h45 **Rendez-vous à l'hôtel « Slow village »**

09h à 9h30 **Intervention et présentation en salle**
Biscarrosse-Plage, présentation des dispositifs de lutte contre l'érosion littorale.

9h30 **Départ à vélo pour Biscarrosse-Plage**

10h00 **Arrivée Biscarrosse-Plage**

10h à 12h30 **Parcours à vélo et à pied sur le front de mer**

12h30 **Pique-nique plage du Vivier**
(aménagements accès plage et site classé de la Lette du Vivier)

14h00 **Retour Hôtel « Slow-village »**

15h00 **Départ navette pour gare d'Arcachon**

→ **Bus de retour**
Vers la gare d'Arcachon samedi **8h30** et **15h00**
dernier train – Paris à 19h33.



© PHOTOS
VINCENT TRICAUD



LE SÉMINAIRE OFF

Biscarrosse : une station balnéaire confrontée à l'érosion

Sur l'ensemble du littoral de la Région Nouvelle-Aquitaine se sont développées, depuis 2017, des Stratégies Locales de Gestion de la Bande Côtière (SLGBC), coordonnées par le Groupement d'Intérêt Public Littoral (GIP Littoral).

La Communauté de Communes des Grands Lacs (CdC Grands Lacs) bénéficie, depuis 2018 (conséquences des loi NOTRe et Maptam), de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Cette compétence est composée de plusieurs missions visées au I de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, parmi lesquelles la défense contre la mer (alinéa 5°). Cette dernière englobe les opérations de gestion intégrée du trait de côte contribuant à la prévention de l'érosion des côtes notamment par des techniques dites « souples » mobilisant les milieux naturels, ainsi que des techniques dites « dures » qui contribuent à fixer le trait de côte ou ralentir son évolution. À Biscarrosse, c'est la technique souple, ou douce, qui a été retenue.

Celle de Biscarrosse, portée par la CdC Grands Lacs, s'appuie sur 3 piliers :

- L'accompagnement des processus naturels au niveau des plages et dunes naturelles.
- La lutte contre l'érosion au droit de la plage urbaine par transferts sédimentaires mécaniques (rechargements en sable). Ce volet a fait l'objet d'une enquête publique en novembre/décembre 2020, soldée par un avis favorable du Commissaire enquêteur.
- L'étude d'un repli stratégique des bâtiments situés en première ligne : le Grand Hôtel de la Plage et deux villas jumelles.

En termes d'urbanisme, de paysages mais aussi d'économie (activités balnéaires), l'érosion extrêmement forte qui affecte le littoral de Biscarrosse (près de 2 mètres de recul annuel de la dune, variation de l'altitude de la plage de + 4 mètres) amène à agir au présent tout en anticipant à horizon lointain.

À la problématique de l'érosion, sur le versant océanique des dunes, s'ajoute l'avancée des dunes vers l'intérieur, pouvant par endroits affecter certaines habitations. Ces phénomènes sont pris en compte à la fois dans le cadre de la **SLGBC de Biscarrosse**, de la convention cadre tripartite (ONF, CdC Grands Lacs et Commune) « **gestion intégrée des dunes de Biscarrosse** » et de la démarche « **Aménagement Durable des Stations** » (ADS) engagée par la Commune.



Biscarrosse :
la plage Sud et
les villas jumelles.

© VINCENT TRICAUD
ET VINCENT BADEWIN



POUR EN SAVOIR +

**Site du GIP Littoral
onglets**
« projets » puis
« intercommunalité »
www.giplittoral.fr

**Site de
la Communauté
de Communes
des Grands Lacs**
onglets
« aménagement
et urbanisme »
puis « gestion de
la bande côtière »
www.ccgrandslacs.fr

ANNEXE

Manifeste de 2020

co-signé par l'APCE, la FFP et l'IFLA Europe

MANIFESTE POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE & SOLIDAIRE PAR LE PROJET DE PAYSAGE

NOUS, SIGNATAIRES,... CONSIDÉRANT

- 1 Les constats et propositions de la communauté scientifique mondiale sur le climat et ses dérèglements au travers notamment **des rapports du GIEC**;
- 2 La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) qui vise **la neutralité carbone à l'horizon 2050**;
- 3 La dimension essentielle du paysage comme **bien commun¹** et du territoire comme **patrimoine commun²**;
- 4 La nécessité d'élaborer **les projets de territoires**, qu'ils soient urbains ou ruraux, d'une nouvelle manière, fondée sur des valeurs de sobriété, de solidarité, de diversification... résumées dans la notion de transition écologique et solidaire, **qui vise**:
 - **La sobriété et la décarbonation** de nos modes de vie et des activités économiques;
 - **L'adaptation** des territoires aux évolutions climatiques et **aux risques** induits;
 - L'aménagement et une gestion **soutenable des territoires**, préservant les ressources naturelles et les terres agricoles et favorisant le bien-être et la bonne santé des populations;
 - La prise en compte de **la diversité** géographique, climatique et culturelle des territoires;
 - La nécessaire **implication et adhésion des populations** à la planification et la mise en œuvre de la transition écologique et **solidaire**;

1. **CF. ARTICLE 5** de la Convention européenne du paysage

2. **CF. ARTICLE L101-1** du Code de l'urbanisme français

AFFIRMONS

que **le projet de paysage** est une méthode innovante, efficiente et probante pour comprendre et dessiner l'avenir désiré d'un lieu, d'une ville ou d'un territoire en transition écologique et solidaire.

- 1 Il propose de faire du paysage **une cause commune** plutôt qu'une conséquence fortuite et contribue ainsi à faire de la transition écologique et solidaire **une perspective concrète, sensible et partagée**.
- 2 Il s'ancre dans **une reconnaissance de l'existant**, notamment des ressources humaines et naturelles en place et favorise ainsi un développement local et sobre;
- 3 Il appréhende et anticipe **les dynamiques d'évolutions** des paysages et explore leurs transformations par **un processus créatif et inventif**;
- 4 Il s'avère efficient **à toutes les échelles**, de la plus territoriale et stratégique à la plus localisée et opérationnelle pour la transition écologique et solidaire;
- 5 Il est une forme **d'indiscipline par sa transversalité** et par son dépassement des limites politiques, administratives ou foncières, efficace pour sortir des logiques sectorielles qui entravent la transition écologique et solidaire;
- 6 Il offre une **mise en récit** de la transition écologique et solidaire qui fait sens et propose **une mise en image compréhensible par tous**;
- 7 Il améliore **le lien social** en étant participatif et cherche à réduire la fracture sociétale qui menace la transition écologique et solidaire;
- 8 Il constitue le moteur potentiel **d'un développement soutenable** le plus fédérateur entre les sphères sociales, économiques et environnementales.

NOUS ENGAGEONS

à promouvoir une culture commune du **projet de paysage** en faveur de la transition écologique et solidaire portant sur :

- 1 **Les nouvelles façons de faire la ville**, respectueuses des ressources naturelles et des terres agricoles (nouvelles formes de densité urbaine, recyclage urbain, îlots de fraîcheur...);
- 2 **La prévention et l'adaptation aux risques** climatiques (inondations, submersions, érosions des côtes et des sols, raréfaction et appauvrissement de la biodiversité, sécheresses, incendies, chaleur...);
- 3 **Les nouvelles mobilités** actives, partagées, décarbonées;
- 4 **L'économie circulaire et solidaire** en faveur de la sobriété, du développement local et social (circuits courts et de proximité, recyclages, mutualisation des biens et des services, écologie industrielle, tourisme et consommation socio-écoresponsables...);
- 5 **L'adaptation des cultures et des techniques culturelles** en faveur de la préservation des ressources et du vivant qui rompent avec une agriculture intensive et fabriquent de nouveaux paysages (agroécologie, agroforesterie, cultures marines...);
- 6 **Les collaborations avec les filières économiques** qui subissent les dérèglements climatiques les plus rapides, notamment les productions agricoles, dans les territoires les plus sensibles (en montagne, sur le littoral, dans les estuaires...);
- 7 **La production, la distribution et la consommation des énergies renouvelables** (hydraulique, éolien, photovoltaïque, solaire thermique, hydrogène, biomasse, méthanisation...);
- 8 **Les politiques pour préserver et renforcer les milieux et les écosystèmes** en favorisant les migrations des espèces en cours et les adaptations nécessaires;
- 9 **Les nouvelles politiques** locales, nationales, internationales en faveur de la transition écologique et solidaire.

DEMANDONS

le plein appui de l'État, des collectivités territoriales et de l'ensemble des partenaires de l'aménagement des territoires pour que le **projet de paysage** soit une des démarches opératoires prioritaires de la transition écologique et solidaire en faveur d'un cadre de vie résilient, soutenable et désirable à transmettre aux générations futures.

SIGNATAIRES :

Manifeste approuvé lors de l'Assemblée générale interne de l'APCE du 31 mars 2020



à Versailles

Alice Brauns,
présidente

paysagistes-conseils.org



à Versailles

Henri Bava,
président

f-f-p.org



IFLA EUROPE
INTERNATIONAL FEDERATION
OF LANDSCAPE ARCHITECTS

à Bruxelles

Karin Helms,
présidente

iflaeurope.eu



15 AU 18
—
SEPTEMBRE
2021

 **ASSOCIATION DES PAYSAGISTES-CONSEILS DE L'ÉTAT**

secretariat@paysagistes-conseils.org
paysagistes-conseils.org